



Doute viabilisation terrain

Par **anlo**, le **10/05/2012** à **12:28**

Bonjour,

Nous nous permettons de venir vers vous car nous cherchons réponses à nos questions. Nous avons acheté un terrain en janvier 2012, vendu "viabilisé". (il y a trois lots et un chemin en indivision)

Or nous avons des gros doutes.

Une entreprise de terrassement est intervenue pour faire les travaux mais il y a uniquement des gaines qui ont été passées.

Nous n'avons aucun accès (Eau , Elec, Tél)car aucun boîtier et nous avons donc dû payer de notre poche pour avoir l'eau sur le terrain (1150€) afin que notre maçon puisse commencer les travaux. Il a fallu casser la route communale pour avoir l'accès.

Ensuite nous avons contacter ERDF pour faire un devis (1150€) qui nous a informé que notre terrain n'est absolument pas viabilisé car nous n'avons aucun accès à l'eau ni à l'électricité.

Nous avons contacter les anciens propriétaires qui ne veulent rien savoir.

Est ce normal, alors que c'est écrit dans l'acte de vente que le terrain est viabilisé?

J'ai eu le notaire au téléphone qui m'informe que l'acte est conforme.

Merci d'avance pour vos réponses.